

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00937
Numéro SIREN : 443 344 650
Nom ou dénomination : ADITIS AUDIT CAC

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2023 sous le numéro de dépôt 8505

ADITIS AUDIT CAC

Société par actions simplifiée
au capital de 59.600,00 euros

Siège social : 106A Rue Eugène Pottier
35000 RENNES
RCS RENNES – 443.344.650

ACTE UNANIME DES ASSOCIES VALANT DECISIONS COLLECTIVES EN DATE DU 20 AVRIL 2023

Les soussignés :

- M. Alain DUBOIS

à concurrence de 183 actions

Représenté par Patrick MONNIER

183 actions

- M. Patrick MONNIER

à concurrence de 183 actions

183 actions

- Mme Maëlle MEHAULT

A concurrence de 47 actions

47 actions

- M. Pierre-Yves POIRIER

à concurrence de 183 actions

183 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social

596 actions

Agissant en qualité de seuls associés de la société « ADITIS AUDIT CAC », société par actions simplifiée, au capital social de 59.600 €, divisé en 596 actions de 100 €, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 443.344.650,

Ont ainsi pris les décisions ci-après, relatives à l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Réduction du capital social d'une somme de 18.300 € par voie de rachat et d'annulation d'actions,
- Conditions et modalités de la réduction de capital,
- Délégation de pouvoirs à la Présidente pour réaliser cette réduction de capital et modifier corrélativement les statuts de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités

Première résolution :

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, autorise la Présidente à réduire le capital social de 18.300,00 euros, pour le ramener de 59.600,00 euros à 41.300,00 euros, par voie de rachat de 183 actions, appartenant à l'associé suivant, pour un prix global de 123.000,00 € :

- Monsieur Alain DUBOIS à hauteur de 183 actions.

Chaque action a une valeur nominale de 100,00 € et un prix unitaire de 672,13 €.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la Présidente à l'effet de réaliser, ou non, au vu des oppositions éventuelles, et dans un délai maximum de 30 jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions.

Cette réduction de capital sera réalisée sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées, pour un montant global de 104.700,00 € sera imputé sur les postes des « Autres réserves » et des « Primes de fusion » tels que figurant au bilan de la Société, arrêté à la date du 31 août 2022 et après affectation du résultat de l'exercice 2021.2022 selon le procès-verbal des décisions de l'Associée Unique du 9 janvier 2023.

Deuxième résolution :

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la Présidente à l'effet de procéder, dans les conditions définies à la résolution ci-dessus, au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la Société.

En conséquence de la résolution qui précède et sous la même condition suspensive, la collectivité des associés décide de modifier comme suit les articles des statuts 6 – Apports – Formation du capital et 8 – Capital social, sous réserve des précisions complémentaires relatives aux modalités concrètes de l'opération de réduction du capital social :

« Article 6 - Apports - Formation du capital

6.1 Lors de la constitution de la Société, les associés fondateurs ont réalisé des apports en numéraire à hauteur de 20.000 euros ci,..... 20.000 €

6.2 Le 12 mai 2017, l'associée unique de la Société a décidé et constaté une augmentation de capital par voie de fusion-absorption de la société « AUDIT GRAND OUEST » d'un montant de 32.100 euros et création de 321 parts sociales nouvelles de 100 euros de valeur nominale, ci..... ..32.100 €

MONTANT TOTAL DES APPORTS 52.100 €

6.3 L'associée unique a décidé :

- d'approuver la fusion absorption de la société HOLDING DU MENHIR, Société Civile, au capital de 48.830 €, dont le siège est 106A Rue Eugène Pottier - 35000 RENNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 793.480.757 RCS RENNES, de porter le capital social de la société ADITIS AUDIT CAC de 52.100 € à 111.700 € par la création de 596 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 € chacune, toutes entièrement libérées et destinées à être attribuées aux associés de la société HOLDING DU MENHIR, soit une augmentation de capital de 59.600 €
- d'approuver l'annulation de 521 actions de la société ADITIS AUDIT CAC détenue par la société HOLDING DU MENHIR et de réduire son capital social de 52.100 €, pour être porté à 59.600 €

6.4 Le 20 avril 2023, la collectivité des associés a autorisé la Présidente à réduire le capital social de 18.300 €, pour le ramener de 59.600 € à 41.300 € par voie de rachat de 183 actions appartenant à l'associé Alain DUBOIS.

Article 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENTS (41.300,00), divisé en 413 actions de CENT (100,00) euros, entièrement libérées et de même catégorie, appartenant aux associés.

En cas de retrait ou d'entrée d'associés, de modification dans la composition des organes de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance, la société est tenue de demander au Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ou à son délégataire en matière d'inscription la modification correspondante de son inscription sur la liste des commissaires aux comptes. La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes à laquelle la société est rattachée est également informée de ces modifications.

Troisième résolution :

La collectivité des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte a été établi et signé par les associés présents.

- M. Patrick MONNIER

Signé électroniquement le 20/04/2023 par
Patrick Monnier

Signataire en nom propre et de M. Alain DUBOIS



- Mme Maëlle MEHAULT

Signé électroniquement le 20/04/2023 par
Maëlle Mehault



- M. Pierre-Yves POIRIER

Signé électroniquement le 20/04/2023 par
Pierre Yves Poirier

